CANADA

H. OF C

MINCELLANEGUS PRIVATE BILLS AND STANDING ORDERS

C. DES C.

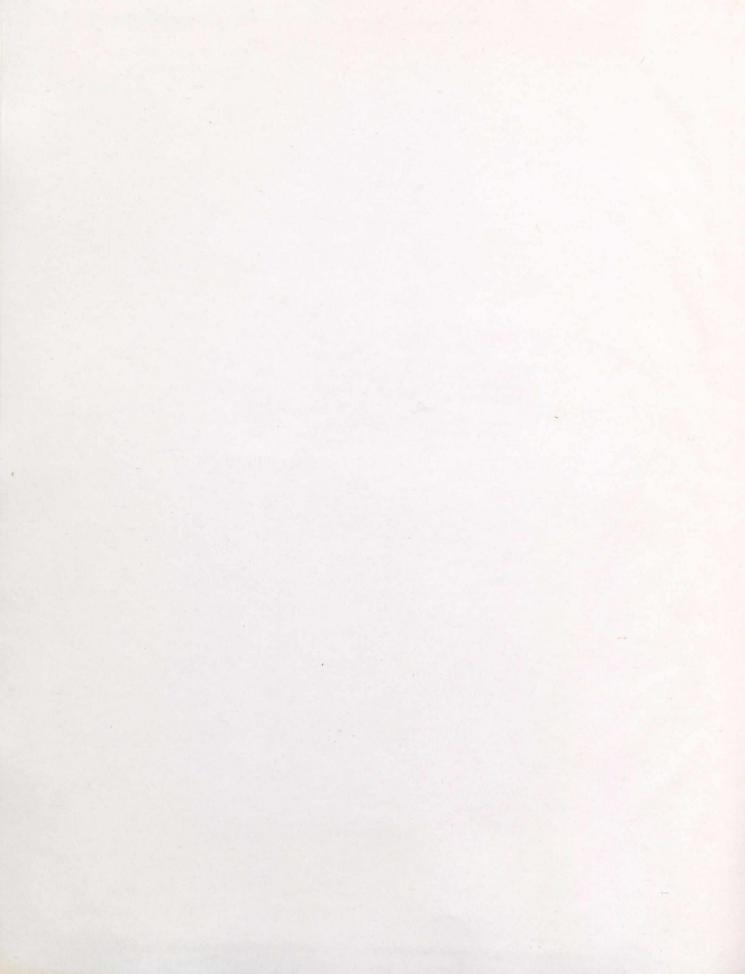
BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET DU RÉGLEMENT

1974

J 103 H7 1974 M55 A1 Canada. Parliament.

J House of Commons. Standing
103 Committee on Miscellaneous
H7 Private Bills and Standing
1974 Orders, 1974.

M55 DATE Minutes of proceedings
Al and evidence.



HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Monday, March 25, 1974

Chairman: Mr. Gérard Duquet

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 1

Le lundi 25 mars 1974

Président: M. Gérard Duquet

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

# Miscellaneous Private Bills and Standing Orders

# Bills privés en général et du Règlement

### RESPECTING:

Organization Meeting and Bill C-264, An Act respecting the Eastern Canada Synod of the Lutheran Church in America

### INCLUDING:

The First Report

## CONCERNANT:

Réunion d'organisation et Bill C-264 Loi concernant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique

### Y COMPRIS:

Le premier rapport

### WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

# TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Second Session

Twenty-ninth Parliament, 1974

Deuxième session de la vingt-neuvième législature, 1974

STANDING COMMITTEE ON
MISCELLANEOUS PRIVATE BILLS
AND STANDING ORDERS

COMITÉ PERMANENT DES BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET DU RÈGLEMENT

Chairman: Mr. G. Duquet
Vice-Chairman: P. Stollery

Caouette (Charlevoix)

President: M. G. Duquet

Vice-Président: P. Stollery

Messrs.

Messieurs

Baker Caccia Foster Jarvis McKenzie Morgan Munro Nelson Smith

(Esquimalt-Saanich)

(Saint-Jean)—(12)

(Quorum 7)

Le greffier du Comité
Fernand Despatie

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Monday, March 11, 1974:

Mr. Caouette (Charlevoix) replaced Mr. Fortin.

On Wednesday, March 20, 1974:

Mr. Marceau replaced Mr. Railton.

On Monday, March 25, 1974:

Mr. Munro (Esquimalt-Saanich) replaced Mr. Thomas (Moncton); Mr. Morgan replaced Mr. Scott.

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

Le lundi 11 mars 1974:

M. Caouette (Charlevoix) remplace M. Fortin.

Le mercredi 20 mars 1974:

M. Marceau remplace M. Railton.

Le lundi 25 mars 1974:

M. Munro (Esquimalt-Saanich) remplace M. Thomas (Moncton); M. Morgan remplace M. Scott.

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa, Canada

ORDER OF REFERENCE

Thursday, March 14, 1974.

ORDERED,-That Bill C-264, An Act respecting the Eastern Canada Synod of the Lutheran Church in America, be referred to the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders.

of the Chaleman of the Committee, \_\_\_\_\_ tooblains of do Commit

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Le jeudi 14 mars 1974

IL EST ORDONNÉ, Que le Bill C-264, Loi concernant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique, soit déféré au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

ATTESTÉ Islan succession de rebro ell'or tamburi His borehiane and solitonally about 1701-21 decale

imara 1974, la Conitá a émilié la Bill C-204, 101, con-amunant la Synoda de PES, du Canada de Paglice Lu-Le Greffier de la Chambre des communes de la chambre de la chambre des communes de la chambre de la chambre de la chambre des communes de la chambre de la cham ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

Mr. Stellery, scoonied by Mr. Manco has chattoug Ghankbollery, against par M. Macro, processed bas Mr. Duquet on take the Committee of the Committee of A. Ouquet occups to recentl de or copillé en use que

### REPORT TO THE HOUSE

The Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders has the honour to present its

### FIRST REPORT

Pursuant to its Order of Reference dated Thursday, March 14, 1974, your Committee has considered Bill C-264, An Act respecting the Eastern Canada Synod of the Lutheran Church in America, and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (Issue No. 1) is tabled.

Respectfully submitted.

### RAPPORT À LA CHAMBRE

Le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement a l'honneur de présenter son

### PREMIER RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 14 mars 1974, le Comité a étudié le Bill C-264, Loi concernant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages relatifs à ce Bill (fascicule n° 1) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président
GÉRARD DUQUET
Chairman

### MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, MARCH 25, 1974. (1)

[Text]

The Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders met this day at 8:40 o'clock p.m., for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Messrs. Caccia, Duquet, Foster, Jarvis, Marceau, Munro (Esquimalt-Saanich), Smith (St. Jean), Stollery.

Other Member present: Mr. Langlois.

Witness: Mr. W. G. Robinson, Parliamentary Agent for the Eastern Canada Synod of the Lutheran Church in America.

The Clerk of the Committee presided over the election of the Chairman of the Committee.

Mr. Stollery, seconded by Mr. Munro moved,—That Mr. Duquet do take the Chair of this Committee as Chairman.

The question being put on the said motion, it was agreed to and Mr. Duquet was invited to take the Chair.

Mr. Duquet thanked the Committee for the honour bestowed on him and called for a motion to appoint a Vice-Chairman.

Mr. Marceau, seconded by Mr. Foster moved,—That Mr. Stollery be appointed Vice-Chairman of this Committee.

The question being put on the said motion, it was agreed to.

Agreed,—That the Committee print 850 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence, and as a supplementary issue, an Index prepared by the Library of Parliament.

By unanimous consent, the Committee then proceeded to consider Bill C-264, An Act respecting the Eastern Canada Synod of the Lutheran Church in America.

The Preamble was allowed to stand.

On Clause 1—

The witness made a statement and answered questions.

Mr. Munro moved,—That the affidavits declaring that the petitioners duly advertised in compliance with the Standing Orders be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (See Appendix "A").

And the question being put on the said motion, it was agreed to.

Clause 1 carried.

Clause 2 carried.

Clause 3 carried.

The Preamble carried.

### PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 25 MARS 1974

[Traduction]

Le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement se réunit aujourd'hui à 20 h. 40 pour s'organiser.

Membres du Comité présents: MM. Caccia, Duquet, Foster, Jarvis, Marceau, Munro (Esquimalt-Saanich), Smith (Saint-Jean), Stollery.

Autre député présent: M. Langlois.

Témoin: M. W. G. Robinson, Agent parlementaire du Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique.

Le Greffier du Comité préside à l'élection du président du Comité.

M. Stollery, appuyé par M. Munro, propose,—Que M. Duquet occupe le fauteuil de ce comité en tant que président.

La motion, mise aux voix, est acceptée et M. Duquet est invité à occuper le fauteuil.

M. Duquet remercie le Comité de l'honneur qui lui est conféré.

M. Marceau, appuyé par M. Foster, propose,—Que M. Stollery soit nommé vice-président du Comité.

La motion, mise aux voix, est acceptée.

Il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 850 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages et, en tant que fascicule supplémentaire, un index préparé par la Bibliothèque du Parlement.

Le Comité, avec l'assentiment unanime, entreprend alors l'étude du bill C-264, Loi concernant le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique.

Le préambule est réservé.

À l'article 1—

Le témoin fait une déclaration et répond aux questions qui lui sont posées.

M. Munro propose,—Que les pétitions au Parlement déclarant que les requérants ont publié l'annonce en conformité au Règlement soient imprimées en appendices aux procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui. (Voir appendice «A»)

Et la question étant mise aux voix sur ladite motion, elle est acceptée.

L'article 1 est adopté.

L'article 2 est adopté.

L'article 3 est adopté.

Le préambule est adopté.

The Title carried.

The Bill carried.

Ordered,-That the Chairman report Bill C-264, without amendment.

Ordered,-That the Minutes of Proceedings and Evidence of this day's meeting be printed for the use of the Committee and of the House at the Report Stage.

At 9:15 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le titre est adopté.

Le bill est adopté.

Il est ordonné,-Que le président fasse rapport du bill C-264, sans amendement.

Il est ordonné,-Que les procès-verbaux et témoignages de la réunion d'aujourd'hui soient imprimés à l'intention du Comité et de la Chambre des communes lors de l'étape du rapport.

A 21 h. 15, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le Greffier du Comité

Charles Bellemare

· Dang ph and apply a shipping blanch up as Clerk of the Committee

### APPENDIX "A"

# DOMINION OF CANADA

Province of Ontario Regional Municipality of Ottawa-Carleton

IN THE MATTER OF AN APPLICATION TO PARLIAMENT FOR A PRIVATE BILL,

Re: Eastern Canada Synod of the Lutheran Church in America

To Wit:

I, Walter Gherardi Robinson of the City of Ottawa in the Regional Municipality of Ottawa-Carleton.

Do Solemnly Declare that

- 1. I am the Solicitor for the Eastern Canada Synod of the Lutheran Church in America.
- 2. A true copy of the advertisement attached to the margin hereof, and marked "A" was published in the following issues of the Canada Gazette published at the City of Ottawa in the Province of Ontario viz.: February 16, February 23, March 2, and March 9, 1974.

- (5. \*The head office of the Company is situated at the City of Kitchener in the Province of Ontario).

And I make this Solemn Declaration conscientiously believing it to be true and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath and by virtue of "The Canada Evidence Act."

\*In cases of amendments to charters only.

Declared before me at the City of Ottawa in the Regional Municipality of Ottawa-Carleton this 11th day of March A.D. 1974.

E. Honeywell

A Commissioner, etc.

WALTER G. ROBINSON

# EASTERN CANADA SYNOD OF THE LUTHERAN CHURCH IN AMERICA

Notice is hereby given that the Eastern Canada Synod of the Lutheran Church in America, with the object of broadening its powers to invest in securities and real estate and to give it full power to designate signing officers in connection with the execution of conveyances and instruments, will apply to the Parliament of Canada at its present, next or following ensuing session for an Act amending its Act of incorporation (being chapter 32 of the Statutes of Canada, 1885, as amended by chapter 64

### APPENDICE «A»

# DOMINION DU CANADA

Province de l'Ontario Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton

Re: PÉTITION AU PARLEMENT EN VUE D'UN BILL PRIVÉ RELATIF AU

Synode de l'est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique

has been been ad the another sufficient A savoir:

Je, Walter Gherardi Robinson de la ville d'Ottawa dans la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton.

Déclare solennellement

- 1. Que je suis l'avocat du Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique.
- 2. Qu'une copie conforme de l'annonce annexée en marge de la présente déclaration et indiquée par la lettre «A», a été publiée dans les éditions suivantes de la Gazette du Canada, journal publié dans la ville d'Ottawa dans la province de l'Ontario, savoir: le 16 février, le 23 février, le 2 mars et le 9 mars 1974.
- 3. Qu'une copie conforme de l'annonce annexée en marge de la présente déclaration et indiquée par la lettre «B», a été publiée dans les éditions suivantes de ...... journal publié à .................. dans la province de ..............., savoir:
- 4. Qu'une copie conforme de l'annonce annexée en marge de la présente déclaration et indiquée par la lettre «C», a été publiée dans les éditions suivantes de ......journal publié à ....................... dans la province de ........., savoir:
- (5. \*Le siège social de la compagnie est situé dans la ville de Kitchener, dans la province de l'Ontario).
- Et je fais cette déclaration solennelle consciencieusement, la croyant vraie, et sachant qu'elle a la même vigueur et le même effet que si elle avait été faite sous serment et en vertu de «La loi de la preuve en Canada».

\*Dans le cas de modifications à la charte seulement. Déclaré par-devant moi en la cité d'Ottawa dans la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton ce 11° jour de mars A.D. 1974.

> E. Honeywell Commissaire, etc. WALTER G. ROBINSON

### SYNODE DE L'EST DU CANADA DE L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE D'AMÉRIQUE

On fait savoir que le Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique, dans le but d'obtenir des pouvoirs plus vastes qui lui permettront d'effectuer des placements dans des valeurs et des biens immobiliers, et pleins pouvoirs pour désigner les administrateurs habilités à signer pour lui les actes translatifs de propriété et les documents, demandera au Parlement du Canada, à sa présente session, à la suivante ou à la session ultérieure, une loi qui modifiera celle de sa constitution (soit

of the Statutes of Canada, 1963), authorizing the corporation to invest its funds and moneys in investments in which life insurance companies are authorized by the Canadian and British Insurance Companies Act to invest funds and giving the corporation the same power to acquire and hold real estate as have life insurance companies under the Canadian and British Insurance Companies Act, and repealing the provision in the present Act dealing with the execution of conveyances and instruments by specified officers of the corporation. To effect these changes, sections 4 and 5 of the Act will be repealed and appropriate sections will be substituted and section 6 will be repealed.

Dated at the City of Kitchener, in the Regional Municipality of Waterloo, in the Province of Ontario, this 1st day of February, 1974.

EASTERN CANADA SYNOD OF THE "A" LUTHERAN CHURCH IN AMERICA

THE REV. DR. OTTO F. REBLE President

THE REV. ROY N. GROSZ Secretary

Suite 502, 251 King Street West Suite 502, 251 Kitchener, Ontario [7-4-0]

## DOMINION OF CANADA

Province of Ontario Regional Municipality of Waterloo

IN THE MATTER OF AN APPLICATION TO PARLIAMENT FOR A PRIVATE BILL,

Re: Eastern Canada Synod of the Lutheran Church in America To Wit:

I, Stewart Ross Mank of the City of Kitchener in the Regional Municipality of Waterloo.

Do Solemnly Declare that:

- 1. I am the Solicitor for Eastern Canada Synod of the Lutheran Church in America.
- 2. A true copy of the advertisement attached to the margin hereof, and marked "A" was published in the following issues of the Kitchener-Waterloo Record a newspaper published at the city of Kitchener in the Province of Ontario viz.: February 7, February 14, February 21, and February 28, 1974.
- 3. A true copy of the advertisement attached to the margin hereof, and marked "B" was published in the following issues of the ....... a newspaper published at ..... in the Province of ..... viz.:
- 4 A true copy of the advertisement attached to the margin hereof, and marked "C" was published in the

le chapitre 32 des Statuts du Canada, 1885, tel qu'il a été modifié par le chapitre 64 des Statuts du Canada, 1963), l'autorisera à placer ses fonds et ses deniers dans les mêmes valeurs que celles dans lesquelles les compagnies d'assurance-vie sont autorisées à faire des placements en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, qui lui donnera le même pouvoir d'acquérir et de détenir des biens immobiliers que celui que ladite Loi accorde aux compagnies d'assurance-vie, et qui abrogera la disposition de la présente Loi décrétant que les actes translatifs de propriété et les documents doivent être signés par des administrateurs nommément désignés de la corporation. Pour effectuer ces modifications, il faudra abroger les articles 4 et 5 de la Loi et y substituer les articles appropriés, et abroger également l'article 6.

Kitchener, municipalité régionale de Waterloo (Ontario), le 1er février 1974.

SYNODE DE L'EST DU CANADA DE «A» L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE D'AMÉRIQUE

> Le président LE RÉVÉREND OTTO F. REBLE

LE RÉVÉREND ROY N. GROSZ Le secrétaire

Suite 502, 251 ouest, rue King Kitchener (Ontario) [7-4]

### DOMINION DU CANADA

the Prevince of Province de l'Ontario Municipalité régionale de Waterloo

> Re: PÉTITION AU PARLEMENT EN VUE D'UN BILL PRIVÉ RELATIF AU

Synode de l'est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique

À savoir:

Je, Stewart Ross Mank de la ville de Kitchener dans la municipalité régionale de Waterloo.

Déclare solennellement

- 1. Que je suis l'avocat du Synode de l'Est du Canada de l'Église Luthérienne d'Amérique.
- 2. Qu'une copie conforme de l'annonce annexée en marge de la présente déclaration et indiquée par la lettre «A», a été publiée dans les éditions suivantes de Kitchener-Waterloo Record, journal publié dans la ville de Kitchener dans la province de l'Ontario, savoir: le 7 février, le 14 février, le 21 février et le 28 février 1974.
- 3. Qu'une copie conforme de l'annonce annexée en marge de la présente déclaration et indiquée par la lettre «B», a été publiée dans les éditions suivantes de ...... journal publié à ..... dans la province de ....., savoir: ......
- 4. Qu'une copie conforme de l'annonce annexée en marge de la présente déclaration et indiquée par la

following issues of the ...... a newspaper published at ..... in the Province of ..... viz.:

(5. \*The head office of the Company is situated at the City of Kitchener in the Province of Ontario).

And I make this Solemn Declaration conscientiously believing it to be true and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath and by virtue of "The Canada Evidence Act."

\*In cases of amendments to charters only. Declared before me at the City of Kitchener in the Regional Municipality of Waterloo this 6th day of March A.D. 1974.

> Marilyn D. MacKenzie A Commissioner, etc.

STEWART ROSS MANK

### Legal Notice

NOTICE OF PRIVATE BILL EASTERN CANADA SYNOD of the LUTHERAN CHURCH in AMERICA NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Eastern Canada

Synod of the Lutheran Church in America, with the object of broadening its powers to invest in securities and real estate and to give it full power to designate signing officers in connection with the execution of conveyances and instruments, will apply to the Parliament of Canada at its present, next or following ensuing session for an Act amending its Act of incorporation, (being chapter 32 of the Statutes of Canada, 1885, as amended by chapter 64 of the Statutes of Canada, 1963), authorizing the corporation to invest its funds and monevs in investments in which life insurance companies are authorized by the Canadian and British Insurance Companies Act to invest funds and giving the corporation the same power to acquire and hold real estate as have life insurance companies under the Canadian and British Insurance Companies Act, and repealing the provision in the present Act dealing with the execution of conveyances and instruments by specified officers of the corporation. To effect these changes, sections 4 and 5 of the Act will be repealed and appropriate sections will be substituted and section 6 will be repealed.

DATED at the City of Kitchener, in the Regional Municipality of Waterloo, in the Province of Ontario, this 1st day of February, 1974.

EASTERN CANADA SYNOD of the LUTHERAN CHURCH in AMERICA

Per: The Rev. Dr. Otto Reble, President,

The Rev. Roy N. Grosz, Secretary,

Suite 505, 251 King Street West, Kitchener, Ontario

lettre «C», a été publiée dans les éditions suivantes de ..... journal publié à ..... dans la province de ..... savoir: .....

(5. \*Le siège social de la compagnie est situé dans la ville de Kitchener dans la province de l'Ontario).

Et je fais cette déclaration solennelle consciencieusement, la croyant vraie, et sachant qu'elle a la même vigueur et le même effet que si elle avait été faite sous serment et en vertu de «La loi de la preuve en Canada».

\*Dans le cas de modifications à la charte seulement. Déclaré par-devant moi en la cité de Kitchener dans la municipalité régionale de Waterloo, ce 6e jour de mars A.D. 1974.

> Marilyn D. MacKenzie Commissaire, etc.

STEWART ROSS MANK

### Avis Légal

AVIS DE BILL PRIVÉ LE SYNODE DE L'EST DU CANADA DE L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE D'AMÉRIQUE

ON FAIT SAVOIR que le Synode de l'Est du Canada

de l'Église Luthérienne d'Amérique, dans le but d'obtenir des pouvoirs plus vastes qui lui permettront d'effectuer des placements dans des valeurs et des biens immobiliers, et pleins pouvoirs pour désigner les administrateurs habilités à signer pour lui les actes translatifs de propriété et les documents, demandera au Parlement du Canada, à sa présente session, à la suivante ou à la session ultérieure, une loi qui modifiera celle de sa constitution (soit le chapitre 32 des Statuts du Canada, 1885, tel qu'il a été modifié par le chapitre 64 des Statuts du Canada, 1963), l'autorisera à placer ses fonds et ses deniers dans les mêmes valeurs que celles dans lesquelles les compagnies d'assurance-vie sont autorisées à faire des placements en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, qui lui donnera le même pouvoir d'acquérir et de détenir des biens immobiliers que celui que ladite Loi accorde aux compagnies d'assurance-vie, et qui abrogera la disposition de la présente Loi décrétant que les actes translatifs de propriété et les documents doivent être signés par des administrateurs, nommément désignés de la corporation. Pour effectuer ces modifications, il faudra abroger les articles 4 et 5 de la Loi et y substituer les articles appropriés, et abroger également l'article 6.

KITCHENER, municipalité régionale de Waterloo (Ontario), le 1er février 1974.

> SYNODE DE L'EST DU CANADA DE L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE D'AMÉRIQUE

> > Le président, LE RÉVÉREND OTTO F. REBLE

Le secrétaire, LE RÉVÉREND ROY N. GROSZ

Suite 502, 251 ouest, rue King «A» Kitchener (Ontario)

#### EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Monday, March 25, 1974

• 2039

### [Text]

The Clerk: Gentlemen, your first item of business is to elect a Chairman. I am ready to receive motions to that effect.

Mr. Stollery: I move Mr. Duquet as Chairman.

The Clerk: Is there a seconder?

Mr. Munro (Esquimalt-Saanich): I second the motion.

The Clerk: If there are no further nominations, I will put the first motion.

It is moved by Mr. Stollery and seconded by Mr. Munro that Mr. Duquet take the Chair of this Committee as Chairman. Is it agreed?

Motion agreed to.

Le président: Je ne vous ferai pas un long discours, je vous remercie beaucoup.

Une voix: C'est assez!

• 2040

The Chairman: Thank you very much for the honour.

We will now proceed, if you like, to the election of a Vice-Chairman. Does anybody want to propose someone?

M. Marceau: Je propose M. Stollery.

Mr. Foster: I second the motion.

Le président: M. Gilles Marceau propose, appuyé par M. Maurice Foster, que M. Peter Stollery soit élu vice-président de ce Comité.

Est-ce qu'il y a d'autres nominations?

Une voix: Non.

Le président: Alors, je déclare M. Stollery élu.

We will now proceed to a motion for the printing. We had 850 copies last year. Does anyone think we should take the same quantity and so propose? Mr. Munro.

Mr. Munro (Esquimalt-Saanich): May I ask if all 850 were used?

The Chairman: There are a very few in reserve.

Alors. M. Munro propose, appuyé par M. Marceau, que l'impression de 850 copies des procès-verbaux des séances de ces comités soit faite.

Nous avons pour étude un bill, le Bill C-264 qui a été renvoyé au Comité. Bill C-264 is an Act respecting the Eastern Canada Synod of the Lutheran Church in America...et nous pourrions peut-être procéder immédiatement, avant de lever la séance, si c'est le désir des membres de ce Comité.

### TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le lundi 25 mars 1974

### [Interpretation]

Le greffier: Messieurs, votre premier poste dans l'ordre des travaux est l'élection d'un président. Je suis prêt à accueillir les motions à cet effet.

M. Stollery: Je propose M. Duquet comme président.

Le greffier: Est-ce que la motion est appuyée?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'appuie la motion.

Le greffier: S'il n'y a pas d'autres nominations, je vais proposer la première motion.

Il est proposé par M. Stollery, appuyé par M. Munro, que M. Duquet assume les fonctions de président de ce Comité. Êtes-vous d'accord?

La motion est adoptée.

The Chairman: I am not going to make a long speech. Thank you very much.

An hon. Member: Enough!

Le président: Je vous remercie beaucoup de l'honneur que vous me conférez.

Nous allons maintenant procéder, si vous le voulez bien, à l'élection d'un vice-président. Est-ce qu'il y a des nominations à proposer?

M. Marceau: I nominate Mr. Stollery.

M. Foster: Je seconde la motion.

The Chairman: Mr. Gilles Marceau, seconded by Mr. Maurice Foster, nominates Mr. Peter Stollery as Vice-Chairman of this Committee.

Any other nominations?

An hon. Member: No.

The Chairman: I declare Mr. Stollery elected.

Nous allons maintenant entendre la motion concernant l'impression. Nous avons imprimé 850 exemplaires l'année dernière. Est-ce que cette même quantité semble suffisante et quelqu'un veut-il la proposer? Monsieur Munro.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Pourrais-je demander si les 850 exemplaires ont été utilisés?

Le président: Il en reste très peu en stock. Moved by Mr. Munro, seconded by Mr. Marceau, that 850 copies of votes and proceedings of this Committee be printed.

We have for study Bill C-264 referred to this Committee.

Bill C-264, Loi concernant le Synode de l'Est du Canada de l'Église luthérienne d'Amérique...and we could now proceed before adjourning if the members so wish.

[Texte]

Mr. Munro (Esquimalt-Saanich): On a point of order, may I ask if there is no steering committee organized on this Committee?

Mr. Duquet: Not on this Committee. The Committee is small; there are only 12 members and we did not think it was necessary to have a steering committee.

Mr. W. G. Robinson represents here the Eastern Canada Synod of the Lutheran Church in America. If the members of the Committee do not have any objections, we could perhaps go through that bill now. It is not a very contentious bill and maybe we can deal with it right now, if it is agreeable to the Committee.

Are there any objections?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: This is our only Order of Reference: Bill C-264, An Act respecting the Eastern Canada Synod of the Lutheran Church in America. Unfortunately, the sponsor, Dr. Railton, who was substituting for Mr. Hymmen during his illness, is not here tonight. But Mr. W. G. Robinson, Parliamentary Agent, is here and could explain the bill if it is the wish of the Committee to proceed.

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: So, Mr. Robinson, will you please explain the meaning of the bill?

Mr. W. G. Robinson (Parliamentary Agent): Thank you, Mr. Chairman. Essentially, the circumstances surrounding this bill are that Waterloo Lutheran University, which was owned by the church, was sold to the Province of Ontario for approximately \$3 million. Under the existing legislation the investment powers of the Lutheran Church were very limited. The Lutheran Church had several legal opinions that they did not extend beyond investment in direct government debt. The Lutheran Church has a responsibility, in the form of a trust. I suppose, that they should invest this large amount of money that they have come into as effectively as they can, and in order to do that it was recommended by the investment committee of the executive board, that the investment powers of the Lutheran Church be expanded to approximate those of insurance companies carrying on business under the Canadian and British Insurance Companies Act.

• 2045

The reason for going through the procedure in this way, rather than using the procedure under the Canada Corporations Act, which is now available, is that the way the church is organized would require a meeting of the Synod which does not take place until June, and only in June and it would take something in the order of a year before the investment powers could be expanded if they proceeded under the procedure provided in the Canada Corporations Act. So they have decided instead to proceed by way of this bill.

I think the bill is reasonably self-explanatory. There are the normal safeguards, provided in the British and Canadian Insurance Companies Act, and I think rather

[Interprétation]

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Au sujet du Règlement, pourrais-je savoir si un comité directeur a été organisé par ce Comité?

M. Duquet: Non. Le Comité est peu nombreux, il ne compte que 12 membres et nous n'avons pas jugé nécessaire d'instituer un comité directeur.

M. W. G. Robinson représente le Synode de l'Est du Canada de l'Église luthérienne d'Amérique. Si les membres du Comité ne s'y opposent pas, nous pourrions peutêtre étudier le bill dès maintenant. Il ne prête pas beaucoup à controverse et nous pourrions en dispenser immédiatement si le Comité le veut.

Est-ce qu'il y a de l'opposition?

Des voix: D'accord.

Le président: C'est notre seul ordre de renvoi: le Bill C-264, Loi concernant le Synode de l'Est du Canada de l'Église luthérienne d'Amérique. Malheureusement, le répondant, M. Railton, agissant au nom de M. Hymmen durant son absence pour cause de maladie, n'est pas présent ce soir; mais M. W. G. Robinson, agent parlementaire, est présent et pourrait nous expliquer en quoi consiste le bill si le Comité désire l'étudier maintenant.

Des voix: D'accord.

Le président: Ainsi, monsieur Robinson, voulez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer en quoi consiste le bill?

M. W. G. Robinson (agent parlementaire): Merci, monsieur le président. Ce qui essentiellement suscite le bill c'est que l'Université luthérienne de Waterloo, qui était propriété de notre culte, a été vendue à la province d'Ontario pour quelque 3 millions de dollars. Conformément à l'actuelle législation, les pouvoirs d'investissement de l'Église luthérienne sont très limités. Il est dit dans plusieurs avis juridiques que l'Église luthérienne ne doit investir que dans des obligations du gouvernement. Elle a, comme n'importe quel fiduciaire, j'imagine, la responsabilité d'investir le capital considérable qu'elle a en sa possession, d'une manière aussi rentable que possible. Pour cette raison, le comité d'investissement du conseil d'administration recommande que les pouvoirs d'investissement de l'Église luthérienne soient étendus de manière à égaler ceux des compagnies d'assurance qui sont réglementées par la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

Si l'on veut procéder de cette manière et non pas en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, ce qui serait maintenant possible, c'est que la manière dont l'Église est organisée exigerait la réunion du synode, qui n'aura lieu qu'au mois de juin, et qu'il faudra quelque chose comme 12 mois avant que les pouvoirs d'investissement ne puissent être élargis dans le cadre de l'application de la Loi sur les corporations canadiennes. Pour cette raison, l'Église a opté pour ce bill.

Je crois qu'il est inutile d'expliquer ce bill. Il comprend les sauvegardes normales, telles que prévues dans la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et [Text]

than belabour this point I would sooner see if there are specific concerns of members of this Committee that I might speak to directly.

Thank you Mr. Chairman.

The Chairman: Are there any questions? Yes, sir?

Mr. Jarvis: May I, Mr. Chairman? Mr. Robinson, I presume this had substantial, if not overwhelming support of the members of the Synod?

Mr. Robinson: Yes. the authorization to bring the application to Parliament. Because of the nature of the organization of the Synod, it meets once a year and has about 300 members, because of the way it's organized, it was not going to meet until June, so they conducted a mail ballot. The results were: of 295 people polled by letter, 227 responded of which 218 approved.

Mr. Jarvis: You are a lawyer, Mr. Robinson?

Mr. Robinson: Yes, I am.

Mr. Jarvis: Do you know whether the ballot included the reference to the investment being limited to those authorized for Canadian and British Insurance Companies?

Mr. Robinson: Yes.

Mr. Jarvis: The ballot included that?

Mr. Robinson: Yes. That is my understanding, and that was the recommendation of the investment committee of the executive board of the Synod.

The Chairman: Thank you Mr. Jarvis. Mr. Foster.

Mr. Foster: Does this represent a new departure for churches being able to invest in this way? Or, are there other precedents where churches that have a national charter are able to invest? Are you familiar with that.

Mr. Robinson: I am not personally familiar with the charters held by other churches, although I understand that the other synods of this church have more flexible investment powers than this Synod. This particular problem arises directly because of the sale of the university, otherwise there would not be enough money to make the problem real.

The Chairman: Mr. Foster?

Mr. Foster: I will pass, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Caccia.

Mr. Caccia: Thank you Mr. Chairman. Through you to Mr. Robinson, what would be the practical consequences if this bill were not to be approved?

Mr. Robinson: The practical consequences, Mr. Chairman, are that the Synod, which is now forced to invest in direct government debt only, could well risk financial

[Interpretation]

britanniques. Pour cette raison, et au lieu de perdre inutilement du temps, je vous invite à passer tout de suite aux questions pour voir si elles vous posent des problèmes.

Merci, monsieur le président.

Le président: Avez-vous des questions? Oui, monsieur?

M. Jarvis: Puis-je, monsieur le président? Monsieur Robinson, j'imagine que la plupart sinon la totalité des membres du synode sont d'accord avec ce bill?

M. Robinson: Oui, le conseil a donné son accord pour présenter sa demande au Parlement. A cause de l'organisation du synode, qui ne se réunit qu'une fois l'an et qui se compose d'environ 300 membres, et que la prochaine réunion n'aura lieu que le mois prochain; on a organisé un vote par correspondance. Sur 295 personnes interrogées, nous avons reçu 227 réponses et 218 approbations.

M. Jarvis: Étes-vous un avocat, monsieur Robinson?

M. Robinson: Oui.

M. Jarvis: Savez-vous si le vote comprenait également la question à savoir que les pouvoirs d'investissement seraient limités à ceux octroyés aux compagnies d'assurance canadiennes et britanniques?

M. Robinson: Oui.

M. Jarvis: Il en était question sur le formulaire de vote?

M. Robinson: Oui. C'est ce que je crois au moins, et c'est d'ailleurs la recommandation du comité d'investissement du conseil d'administration du synode.

Le président: Merci, monsieur Jarvis. Monsieur Foster.

M. Foster: Est-ce que le droit d'effectuer de tel investissement sera quelque chose de nouveau pour les Églises? Savez-vous s'il y a déjà des Églises normalement constituées qui ont ce genre de droit?

M. Robinson: Personnellement, j'ignore les formes de constitution des autres Églises, quoique les autres conseils de cette Église semblent avoir des pouvoirs d'investissement plus souples que ce synode. C'est la vente de l'université qui a créé ce problème, autrement, il n'y aurait pas eu assez d'argent pour cela.

Le président: Monsieur Foster?

M. Foster: Je passerai, monsieur le président.

Le président: Monsieur Caccia.

M. Caccia: Merci, monsieur le président. Quelles seraient les conséquences d'un rejet de ce bill, monsieur Robinson?

M. Robinson: Il en résulterait que le synode, qui est actuellement obligé de limiter ses investissements aux obligations du gouvernement, devrait peut-être encaisser

### [Texte]

detriment in terms of the flexibility of their investments. They would like to diversify the investments they are making and they would like to make long-term, rather than short-term investments, which they are now forced to make, and which makes the investment over the long run a rather unstable proposition.

• 2050

Mr. Caccia: Who benefits, Mr. Chairman, from the present pattern of investment on the part of the Synod?

Mr. Robinson: Who benefits now?

Mr. Caccia: Considering the limited range of investment possibilities that are open now, who benefits at the present time from this limited range of investment?

Mr. Robinson: I am not sure that I follow your question.

The Chairman: Who loses maybe would be appropriate wording.

Mr. Robinson: What the Synod would like to do is to benefit more than it now benefits under the limited terms of its investment powers.

Mr. Caccia: All right. Following the suggestion of the Chairman, if there would be any, who would be the losers by this change in the legislation? Would it be the investment in the public sector on the part of any institution like this?

Mr. Robinson: No. I think it simply puts the Synod in a position to make investments that are the proper discharge of the trust it has in respect of its congregations through the funds that it has under its control, and right now those are very limited. It is not by the way limited exclusively to public debt. It is also limited to mortgages under the existing bill, under the existing legislation, but under the expanded powers.

Mr. Caccia: Under the existing legislation it can invest in private mortgages...

Mr. Robinson: Yes, I believe so.

Mr. Caccia: . . . and public?

Mr. Robinson: Yes, I believe so.

Mr. Caccia: And it can invest in what else?

Mr. Robinson: Federal and provincial direct debt and municipal direct debt.

Mr. Caccia: So really potentially the adoption of this bill could reduce the availability of capital for public financing?

Mr. Robinson: Yes, I think it could, if public financing was not as attractive a proposition for the church in exercising its responsibility over funds that it has for the church, yes, I think that could be a possibility.

### [Interprétation]

des pertes par manque de souplesse dans ses investissements. A l'heure actuelle, il ne peut que faire des investissements à court terme, ce qui n'est pas une opération très solide à longue échéance. Pour cette raison, le synode aimerait diversifier ses investissements et pouvoir en effectuer à long terme.

M. Caccia: Monsieur le président, qui profite actuellement des méthodes d'investissement choisies par le Synode?

M. Robinson: Qui en profite maintenant?

M. Caccia: Compte tenu de la gamme limitée des possibilités d'investissements qui leur sont maintenant ouvertes, qui profite actuellement de cette gamme limitée d'investissements?

M. Robinson: Je ne suis pas sûr d'avoir compris votre question.

Le président: Qui perd serait peut-être une formulation plus appropriée.

M. Robinson: Ce que le Synode aimerait faire, c'est d'en tirer de plus grands avantages qu'il ne le fait maintenant avec des pouvoirs d'investissement limités.

M. Caccia: D'accord. Pour respecter la suggestion du président, si tel était le cas, qui seraient les perdants avec cette modification législative? S'agirait-il de l'investissement dans le secteur public de la part d'une institution de ce genre?

M. Robinson: Non. Je pense que cela permet simplement au Synode d'être en mesure de faire des investissements qui lui permettent de s'acquitter correctement de ses responsabilités à l'égard de la congrégation au moyen des fonds qu'il a sous son contrôle; or, ceux-ci sont actuellement très limités. Ceci ne se limite pas, soit dit en passant, exclusivement à la dette publique. Ceci se limite également aux hypothèques dans le cadre du bill actuel et de la loi actuelle, et même des pouvoirs accrus...

M. Caccia: Dans le cadre de la loi actuelle, on peut investir dans des hypothèques privées...

M. Robinson: Oui, je le crois.

M. Caccia: ...et publiques?

M. Robinson: Oui, je le crois également.

M. Caccia: Et on peut investir dans quoi d'autre?

M. Robinson: La dette directe fédérale et provinciale et la dette directe municipale.

M. Caccia: Donc, éventuellement, l'adoption de ce bill pourrait réduire les disponibilités de capital pour le financement public?

M. Robinson: Oui, je pense qu'en effet, si le financement public n'était pas une proposition aussi attrayante pour l'Église dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard des fonds qu'elle détient pour l'Église, oui, je pense que ce serait une possibilité.

[Text]

Mr. Caccia: Could it mean, carrying the example to the extreme, that there would be fewer buyers of Canada Savings Bonds, for instance?

Mr. Robinson: That depends on the kind of direct debt that the investment committee of the Synod would advise the Synod to invest in and whether it would be bonds or not, I am not sure.

Mr. Caccia: But missing the alternative or letting the alternative of private insurance or private mortgages, this could be a possibility.

Mr. Robinson: Yes, although the powers they ask for certainly do not exclude in any way the opportunity that the Synod has to invest in government debt and one of the reasons that it wants broadened powers is so that it can invest not simply in government debt, but in a variety of investments that will yield a substantially better return for the church.

Mr. Caccia: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Caccia. Mr. Munro.

Mr. Munro (Esquimalt-Saanich): Mr. Robinson, I assume that you are engaged by the Synod to present their case here this evening.

Mr. Robinson: Yes, I am.

Mr. Munro (Esquimalt-Saanich): Do you have and could you depose here as part of our documentation the results of the referendum or survey that was carried out?

Mr. Robinson: I do not have the documentary evidence of that result.

Mr. Munro (Esquimalt-Saanich): Is it public?

Mr. Robinson: I see no reason why it should not be although I do not have the specific authority to say that it is. I informed myself this afternoon from the office of the church in Kitchener and the basis on which the ballot was taken was that all of those persons who were accredited delegates to the last Synod convention were polled by mail, and that was 295 people. Of those, 227 responded, and of those 218 approved, 6 disapproved and 3 were spoiled.

Mr. Munro (Esquimalt-Saanich): I do not want to hold up proceedings, but I think coming cold into a meeting like this and being asked to broaden the powers of a body such as the Synod we would be within our rights as a parliamentary committee before changing the law or agreeing to amend it to have documentary evidence that this is the will of the Synod—not disputing your word, but you can understand. You have come here and I do not question your bona fide intention but we would see better if we knew that the Synod really wished this, and that this was the wish of the polled members of the Synod.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, I am in your hands on that.

[Interpretation]

M. Caccia: Cela pourrait-il vouloir dire, pour pousser l'exemple à l'extrême, qu'il y aurait moins d'acheteurs d'Obligations d'épargne du Canada, par exemple?

M. Robinson: Cela dépendrait du genre de dette directe que le comité d'investissement du Synode conseillerait comme investissement, et s'il s'agirait d'obligations ou non, je n'en suis pas certain.

M. Caccia: Mais s'il n'y avait pas la solution de rechange des assurances privées, ou hypothèques privées, ce serait une possibilité.

M. Robinson: Oui, bien que les pouvoirs qu'il demande n'excluent certainement en aucune façon les possibilités pour le Synode d'investir dans la dette gouvernementale, et une des raisons pour lesquelles il veut des pouvoirs accrus est qu'il veut pouvoir investir non seulement dans la dette gouvernementale, mais dans une variété d'investissements qui rapporteront un revenu sensiblement plus élevé à l'Église.

M. Caccia: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Caccia. Monsieur Munro.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur Robinson, je présume que vous êtes engagé par le Synode pour défendre son cas ici ce soir.

M. Robinson: Oui, je le suis.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Avez-vous et pourriezvous déposer ici ce soir, comme partie de notre documentation, les résultats du référendum ou de l'enquête qui a été réalisée?

M. Robinson: Je n'ai pas la documentation attestant de ces résultats.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Est-ce public?

M. Robinson: Je ne vois aucune raison du contraire, bien que je n'aie pas l'autorisation précise de dire que ce l'est. Je me suis informé cet après-midi auprès du bureau de l'église de Kitchener. Le sondage a été réalisé en prenant pour principe que toutes les personnes qui étaient des délégués accrédités à la dernière convention du Synode ont été interrogées par la poste; il s'agissait de 295 personnes. De ce nombre, 227 ont répondu, dont 218 étaient favorables et 6 désapprouvaient, 3 bulletins ayant été rejetés.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je ne veux pas retarder les procédures, mais j'estime qu'en arrivant à froid dans une réunion de ce genre, où l'on nous demande d'accroître les pouvoirs d'un organisme comme le Synode, nous serions justifiés en tant que membres d'un comité parlementaire, avant de modifier la loi, ou d'accepter de la modifier, de vouloir posséder une preuve écrite que c'est la volonté du Synode; je ne mets pas en doute votre parole, mais vous pouvez me comprendre. Vous êtes venus ici et je ne mets pas en doute votre bonne foi; mais nous y verrions plus clair si le synode s'exprimait ouvertement dans ce sens.

M. Robinson: Monsieur le président, je ferai comme vous l'entendez.

[Texte]

The Chairman: Mr. Munro, I would like to give you information I just received: that this has been printed in the Canada *Gazette* for weeks, and nobody opposed it at all.

Mr. Munro (Esquimalt-Saanich): All right, in that case it is available. I think we should have a record of the place in the Canada *Gazette* where this particular poll was recorded so that it can be tied in with the decisions that we may be asked to take this evening.

I am just thinking of an extreme case, of course; we may do something that the Synod eventually would not approve of.

The Chairman: Your question is quite acceptable, Mr. Munro.

Mr. Munro (Esquimalt-Saanich): I think we can rely on the Clerk to find the actual reference in the *Gazette* to append it to our minutes of tonight's proceedings. I am quite prepared to accept that.

The Chairman: Is that agreeable to everybody?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: May I just put one question, Mr. Robinson? I have read the bill also, and am I to understand that they sold that university and received a large amount of money—nearly \$1 million, I think you said it was?

Mr. Robinson: Three million dollars.

The Chairman: Three million dollars! So it does not mean that the Synod is not now in a very good financial position. I suppose the bill intends to permit transactions with debt funding instead of having it frozen.

Mr. Robinson: Oh no.

The Chairman: It is not really frozen, but I mean they have not got the power to use that money for the purpose they are asking now?

Mr. Caccia: Buy Canada Savings Bonds.

Mr. Munro (Esquimalt-Saanich): That and mortgages are all they can buy. Under proposed Sections 4 and 5 they can do certain things and they want power, as I understand it to do something more.

An hon. Member: Like what?

Mr. Robinson: The Investment Committee has an investment policy that has been passed by the Executive Board of the Synod that outlines the kind of investments they would like to make, and essentially it is really an effort to diversify the portfolio of investments that the Synod would make.

The Chairman: Maybe if I were to read proposed Section 4, it would enlighten some members.

Mr. Jarvis: I think we know what they want to do, Mr. Chairman. I do not blame them a bit. They want to hedge against inflation, so I do not blame them a bit.

[Interprétation]

Le président: Monsieur Munro, je tiens à vous communiquer un renseignement qu'on vient de me signaler et notamment que ceci a été imprimé dans la *Gazette* du Canada depuis des semaines, sans avoir été mis en cause par quiconque.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): D'accord, dans ce caslà on peut l'obtenir. Il faudrait préciser l'endroit exact dans la *Gazette du* Canada où ce vote figure, de façon à ce qu'il puisse servir de base aux décisions que nous aurons à prendre ce soir.

Ainsi dans un cas extrême, nous pourrions prendre une décision qui ne serait pas approuvée par le synode.

Le président: Votre question est parfaitement recevable, monsieur Munro.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): On pourrait demander au greffier de bien vouloir trouver les différences exactes dans la *Gazette* du Canada de façon à les faire figurer dans les comptes rendus de la séance de ce soir. Je serais tout à fait d'accord sur cette procédure.

Le président: Tout le monde est d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Vous permettez, monsieur Robinson que je pose une question? J'ai moi aussi lu le bill et j'ai cru comprendre que l'université avait été vendue et qu'ils avaient touché un montant important, près d'un million de dollars.

M. Robinson: Trois millions de dollars.

Le président: Trois millions de dollars! Donc le synode est loin d'être dans une situation financière précaire. Je présume que le bill autoriserait des transactions qui permettraient d'utiliser ces fonds plutôt que de les bloquer.

M. Robinson: Pas du tout.

Le président: Je ne voulais pas dire bloquer, mais si je comprends bien ils ne sont pas autorisés à utiliser ces fonds pour cet objectif-ci?

M. Caccia: Acheter des Bons du Trésor du Canada.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est tout ce qu'ils peuvent acheter ainsi que des hypothèques. Or en application des articles 4 et 5, ils seraient autorisés à faire d'autres transactions, et c'est ce qu'ils veulent.

Une voix: Quelles transactions?

M. Robinson: Le comité d'investissement a adopté une politique d'investissement, politique approuvée par le conseil d'administration du synode et qui donne un aperçu des investissements qu'ils aimeraient faire, il s'agirait essentiellement de diversifier leur portefeuille d'investissements.

Le président: Il serait peut-être utile que je vous donne lecture du projet de l'article 4.

M. Jarvis: Nous savons déjà ce qu'ils veulent faire, monsieur le président et je ne pourrais leur en tenir rigueur. Ils veulent notamment se prémunir contre l'inflation ce qui est fort compréhensible.

[Text]

The Chairman: Are there any further questions?
Are you ready to vote on the bill?
Clauses 1, 2 and 3 agreed to.
Preamble agreed to.
Title agreed to.

The Chairman: Shall I report the bill without amendments?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Is it the wish of the Committee that the *Minutes of Proceedings* of this day's meeting be printed for the use of the Committee or of the House of Commons at the report stage?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: That is all gentlemn. The Committee is adjourned to the Call of the Chair. Thank you very much.

Mr. Robinson: Thank you very much indeed.

[Interpretation]

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Êtes-vous prêts à passer au vote? (Les articles 1, 2 et 3 sont adoptés.) Le préambule est adopté. Le titre est adopté.

Le président: Vais-je rapporter le projet de loi sans amendement?

Des voix: D'accord.

Le président: Les membres du Comité sont-ils d'accord pour faire imprimer le compte rendu de la séance d'aujourd'hui en vue de son utilisation par le Comité ou la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Des voix: D'accord.

Le président: C'est tout, messieurs. La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence. Je vous remercie?

M. Robinson: Moi aussi, je vous remercie.

